

MAIRIE de FISLIS

68480

Tél. : 03.89.40.71.29 Fax : 03.89.07.35.33

Email : mairie@fislis.fr Site internet : <http://www.fislis.fr>



Séance du Conseil Municipal du vendredi 20 novembre 2015 à 19h

Sous la présidence de LIBIS Clément, Maire.

Etaient présents les membres du Conseil Municipal: M. RENGGLI Gérard, Mme STAECHELIN Nathalie, M. HOENNER Joseph, M. MONA Patrick, M. RICHARD Olivier, Mme CUENIN Nathalie, Mme MONA Régine, Mme DURAND Marie-Michelle, Mme IFFENECKER Caroline, M. SIMON Jean-Paul.

Excusé: ----- Absent: -----

ORDRE DU JOUR:

1. Présentation du plan d'aménagement forestier pour la période 2016/2035 par M. Paul Schott, responsable ONF
2. Prix du bois de chauffage 2016 (affouage, BIL, bois sur pied, fonds de coupes,...)
3. Délibération concernant la proposition préfectorale de regroupement des Com com
4. Mise aux normes des trottoirs : devis des entreprises
5. Projet scolaire : Regroupement Pédagogiques Intercommunaux dans le secteur
6. Divers : réception du camion de pompiers – décision modificative du budget - préparation du repas du 3^{ème} âge - ...

1. Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal.

Le compte rendu de la séance du 9 octobre 2015 est approuvé à l'unanimité.

2. Présentation du plan d'aménagement forestier pour la période 2016/2035 par M. Paul Schott, responsable ONF

Sur l'invitation de M. le maire, M. Schott (responsable départemental ONF) expose le projet du plan d'aménagement forestier. Il comprend un état des lieux qui décrit le milieu naturel et les peuplements forestiers. Il propose un programme de gestion avec des objectifs d'actions dans les différents domaines sylviculture, production, fonction sociale, et présente une estimation financière.

Il conclut en précisant que la forêt de Fislis est un beau patrimoine bien entretenu mais ne rapporte plus que 135€/ha/an.

Le maire invite le conseil à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L.212-3 du code forestier.

Il rappelle les grandes lignes du projet qui comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- La définition des objectifs assignés à cette forêt,
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un AVIS FAVORABLE au projet d'aménagement proposé.

3. Prix du bois de chauffage 2016 (affouage, BIL, bois sur pied, fonds de coupes,...)

Le CM fixe le même prix du bois d'affouage que l'année précédente à savoir:

- - à 42 € TTC par stère (parcelle 13)
- - à 40 € TTC le m³ pour le BIL (parcelle 13 ou 4)
- - à 11 € par stère pour le bois sur pieds (parc 16) et houppiers (parc 4)

Pour la vente de bois supplémentaires, le stère est à 45 € HT + TVA 10%

Les amateurs de houppiers et bois sur pieds se signaleront directement à la mairie ou chez le forestier le plus rapidement possible.

4. Délibération concernant la proposition préfectorale de regroupement des Communes

Vu le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) notifié le 9 octobre 2015 proposant la fusion des communautés de communes d'Altkirch, du Secteur d'Illfurth, de la vallée du Hundsbach, d'Ill et Gersbach, de la Vallée de la Largue et du Jura Alsacien d'une part et le maintien de la communauté de communes de la Porte d'Alsace d'autre part,

Considérant que la loi NOTRe du 7 août 2015 portant sur une nouvelle organisation territoriale fixe le seuil minimum de population des structures intercommunales à fiscalité propre à 15 000 habitants,

Considérant que le projet SDCI propose un découpage territorial aboutissant à deux structures intercommunales disproportionnées sans aucune cohérence territoriale justifiée,

Considérant que le projet de SDCI évoque que « le territoire devra faire preuve de la plus grande solidarité possible » et ayant connaissance du souhait de la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace de ne pas être laissée en dehors du SDCI,

Le Conseil Municipal de la commune de Fislis, après en avoir délibéré à l'unanimité,

SE PRONONCE CONTRE la proposition de M. le Préfet du Haut-Rhin dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, à savoir la fusion des communautés de communes d'Altkirch, du Secteur d'Illfurth, de la vallée du Hundsbach, d'Ill et Gersbach, de la Vallée de la Largue et du Jura Alsacien d'une part et le maintien de la communauté de communes de la Porte d'Alsace d'autre part, un schéma de regroupement des intercommunalités non cohérent avec le bassin de vie que représente historiquement, sociologiquement et culturellement le Pays du Sundgau.

PROPOSE à M. le Préfet un regroupement des 7 communautés de communes sundgauviennes en une seule entité, proposition partagée par une majorité de conseillers communautaires du Jura Alsacien et relatée dans un courrier datant du 24 septembre 2015 à M. le Préfet. Ce regroupement présentant l'avantage de créer une entité administrative capable de représenter le Sundgau auprès du milieu institutionnel supra-communautaire (Région, communautés d'agglomérations voisines...), de renforcer son identité, d'être cohérent en tant que bassin de vie, de s'inscrire dans le périmètre du PETR et de permettre d'avoir la taille suffisante pour gérer en régie des services à la population.

INDIQUE à M. le Préfet qu'à défaut du regroupement proposé des 7 communautés de communes du Sundgau, il pourrait adhérer, le cas échéant, à un regroupement des communautés du Jura alsacien, d'Ill et Gersbach, du secteur d'Illfurth, de la vallée de Hundsbach, d'Altkirch. Ce regroupement ayant à minima l'avantage d'intégrer la CCJA dans un bassin de vie centré sur Altkirch, de respecter le bassin versant de l'Ill et de correspondre au découpage de l'actuel canton d'ALTKIRCH,

SIGNIFIE à M. le Préfet qu'un regroupement de la CCJA uniquement avec celles de la Porte d'Alsace et de la vallée de la Largue ne présente pas de cohérence géographique, historique, sociologique voire hydrologique.

5. Mise aux normes des trottoirs : devis des entreprises

Suite à la réunion de la commission voirie ; les travaux de réfection et mises aux normes de 300m de trottoirs dans différentes rues ont été chiffrés et l'ensemble a été estimé à 40 000 € TTC à prévoir au budget primitif 2016.

6. **Projet scolaire : Regroupement Pédagogiques Intercommunaux dans le secteur**

Compte tenu

- de la baisse des effectifs scolaires dans le Jura Alsacien
- du démarrage du chantier du pôle scolaire autour de la Commune de Ferrette et de l'attractivité qu'il exercera dans le territoire à son achèvement
- de la volonté de palier à terme à des structures scolaires où une seule classe fonctionne dans une commune
- de la nécessaire réflexion à engager sur le transport scolaire
- de l'attente sociétale d'une offre d'accueil périscolaire

la Commune de Fislis décide de s'associer aux Communes de Raedersdorf, Lutter, Biederthal, Wolschwiller, Oltingue, Bettlach et Linsdorf pour

- réfléchir à une évolution optimale et pérenne du contour des regroupements scolaires dont ces communes font partie actuellement tout en maintenant de manière transitoire les regroupements pédagogiques intercommunaux existants.

- engager l'étude d'un regroupement de l'offre scolaire et périscolaire en un lieu unique.

Cette étude devra s'accompagner par ailleurs d'un projet quant au devenir des bâtiments actuellement dédiés aux activités d'enseignement.

Le site de Fislis pourrait accueillir une crèche pour les tout petits enfants de tout le regroupement.

7. **Divers :**

L'assemblée observe une minute de silence en hommage aux victimes des attentats terroristes du vendredi 13 novembre 2015 à Paris.

- **réception du camion de pompiers**

Le nouveau camion de pompier est arrivé et son acquisition s'élève à 44 000 € HT. La subvention du SDIS s'élève à 8 500 €, le don de l'amicale des SP à 8 500 € et la part du bénéficiaire de la fête villageoise à 2 000 €. Le maire salue le beau travail des bénévoles SP pour la construction du garage attenant au dépôt des pompiers. L'assurance de l'ancien camion sera réduite mais on gardera la garantie des bris de glaces.

- **décision modificative du budget**

Face aux dépenses réelles pointées à ce jour, le CM décide de modifier le budget primitif par un mouvements de crédits :

en investissement : augmentation de l'article 2188 (opération camion de pompier) + 1000 € équilibré par la réduction de l'article : 2183 (matériel de bureau) – 1000 €.

en fonctionnement : augmentation de l'article D 673 (titre annulé de l'année précédente) +500 € équilibré par la réduction de l'article D67 (charges exceptionnelles) – 500 €

- **préparation du repas du 3ème âge**

84 personnes sont inscrites. La préparation est programmée pour vendredi 27/11/15 à 19h30

- **toit de l'église :**

Un devis de remise en état de la toiture de l'église (échafaudage, zinguerie, lattage, tuiles Vauban) s'élève à 71 346.36 € TTC. Un dossier de subvention devra être déposé au Conseil Départemental.

- **Ancienne carrosserie**

Le CM s'interroge sur l'utilisation future de l'ancienne carrosserie. Un projet communal paraît peu probable actuellement. La porte pourrait être ouverte à des porteurs de projets privés. A suivre.

- **Dates à retenir :**

- Les enfants de l'école de Fislis ont planté un arbre et des arbustes lors d'une réception avec les parents le samedi 14 novembre en lien avec la COP 21.
- La décoration de Noël dans les bâtiments et rues du village est programmée pour ce dimanche 22/11/15 à 13h30 devant la mairie.
- Les vœux du maire du 9/01/16 débiteront par la projection des photos de la journée citoyenne dès 16h30.

La date du prochain CM est fixée au vendredi 11 décembre à 20h. Le maire clôt la séance à 23h15.